

CERTIFICAT D'APPROBATION C.E.E. DE MODELE
N° 95.00.352.008.0 DU 15 DECEMBRE 1995

Compteur de volume de gaz à parois déformables SCHLUMBERGER modèle g2002e de désignation G4

LE PRESENT CERTIFICAT EST ETABLI EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE 71/316/C.E.E. DU 26 JUILLET 1971 MODIFIEE, RELATIVE AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE, DE LA DIRECTIVE 71/318/C.E.E. DU 26 JUILLET 1971 MODIFIEE, RELATIVE AUX COMPTEURS DE VOLUME DE GAZ, DU DECRET N° 73-788 DU 4 AOUT 1973 MODIFIE, PORTANT APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE RELATIVES AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE, DU DECRET N° 73-789 DU 4 AOUT 1973 RELATIF A L'APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE AU CONTROLE DES COMPTEURS DE VOLUME DE GAZ ET DU DECRET N° 72-866 DU 6 SEPTEMBRE 1972 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURAGE : COMPTEURS DE VOLUME DE GAZ.

FABRICANT

SCHLUMBERGER INDUSTRIES, Département
France Gaz, rue Chrétien de Troyes, ZAC Val-de-
Murigny, BP 327, 51061 Reims Cedex, France.

OBJET

Le présent certificat complète le certificat d'approbation C.E.E. de modèle n° 95.00.352.004.0 du 15 mai 1995 (1) complétant et renouvelant le certificat n° 86.0.01.352.1.0 du 21 février 1986 (2), complété par les certificats n° 88.0.11.352.3.0 du 28 décembre 1988 (3), n° 90.0.01.352.2.0 du 9 novembre 1990 (4), n° 92.00.352.004.0 du 31 dé-

(1) *Revue de Métrologie*, mai 1995, page 460.

(2) *Revue de Métrologie*, février 1986, page 145.

(3) *Revue de Métrologie*, janvier 1989, page 34.

(4) *Revue de Métrologie*, novembre 1990, page 1380.

(5) *Revue de Métrologie*, janvier 1993, page 29.

(6) *Revue de Métrologie*, novembre 1993, page 1432.

cembre 1992 (5) et n° 93.00.352.007.0 du 20 octobre 1993 (6), relatifs aux compteurs de volume de gaz à parois déformables SCHLUMBERGER modèle GALLUS 2000 de désignations G1,6, G2,5 et G4.

CARACTERISTIQUES

Le compteur de volume de gaz modèle g2002e de désignation G4 faisant l'objet du présent certificat diffère du modèle faisant l'objet des certificats précités, par son boîtier totalisateur. Le compteur SCHLUMBERGER modèle g2002e est équipé d'un boîtier totalisateur comprenant trois parties :

- le socle fixé sur la face avant qui reçoit les roues de réglages et d'entraînement ainsi que le totalisateur mécanique,
- la face avant qui reçoit les boutons de commande de l'afficheur à cristaux liquide, les cartes électroniques et l'organe de coupure,
- le couvercle fixé sur la face avant qui reçoit le lecteur de carte à mémoire électronique dite «carte à puce» et la batterie d'alimentation.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Les inscriptions réglementaires sont inchangées, à l'exception du signe d'approbation C.E.E. de modèle qui est remplacé par le signe suivant :

F 95
352.008



DISPOSITIONS PARTICULIERES

Les différentes informations affichées sur l'écran à cristaux liquides ne sont pas soumises au contrôle de l'Etat.

DEPOT DE MODELE

Les plans permettant d'identifier le modèle sont déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Champagne-Ardenne et chez le demandeur, sous la référence DA 08-115.

VALIDITE

Le présent certificat est valable jusqu'au 15 mai 2005.

ANNEXE

Plan d'encombrement et de scellement n° 6250.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA



■ N° 6250

COMPTEUR DE VOLUME DE GAZ A PAROIS DEFORMABLES SCHLUMBERGER, g2002e DE DESIGNATION G4

Plan d'encombrement et de scellement

